

COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 7 juin 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 7 juin 2023, à 19 h.

Présents:	M.	Jaclin Bégin	Préfet
	Mme	Lina Lafrenière	Préfète suppléante
	MM.	Yves Dubé	Zone Centre
		Serge Marquis	Zone Sud
		Alain Grégoire	Zone Nord
Directeur général:	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj. :	Mme	Micheline Trudel	

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 10 mai 2023;
3. Affaires en découlant;
4. Présentation et acceptation des rapports des déboursés;
5. Informations;
6. Rapports et comptes rendus;
7. Administration générale;
8. Matières résiduelles;
9. Forêt;
10. Gestion des territoires non organisés;
11. Résolutions diverses;
12. Divers;
13. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-A-65

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MAI 2023

23-A-66

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 10 mai 2023, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RAPPORTS DES DÉBOURSÉS

Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest

23-A-67

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2023 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		1 125 728,20 \$
• Programme d'aménagement durable des forêts		8 960,00 \$
• Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux		22 950,00 \$
• Fonds local d'investissement		24,56 \$
• Programme aide d'urgence aux PME		23,46 \$

Territoires non organisés (TNO)

23-A-68

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2023 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO		135 400,58 \$
-------	--	---------------

INFORMATIONS

Encaissement

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Un montant de 2 606 \$ sera versé, pour le TNO Rivière-Ojima, en paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2023.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Feux de forêt – État de situation

Monsieur Normand Lagrange fait le point sur la situation des feux de forêts sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Explications sont données sur les moyens mis en place par la MRC d'Abitibi-Ouest afin de soutenir les municipalités touchées.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Transport collectif rural (TCR) – Rapport d'exploitation 2022

23-A-69

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter le Rapport d'exploitation 2022 du Transport collectif rural d'Abitibi-Ouest.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Entente-cadre avec Éco Entreprise Québec

La présidente-directrice générale d'Éco Entreprise Québec (ÉEQ) a réitéré son intention de réviser l'entente-cadre pour répondre aux préoccupations soulevées par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au ministre de l'Environnement, dans une lettre adressée le 24 mai dernier.

FORÊT

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Frais d'experts, suivi des projets

23-A-70

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** le projet « *Frais d'experts, suivi des projets* » dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer la documentation relative au projet.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Aménagement sur territoire forestier résiduel

23-A-71

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D’APPUYER** le projet « *Aménagement sur le territoire forestier résiduel* » dans le cadre du Programme d’aménagement durable des forêts (PADF) ;
- **D’AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer la documentation relative au projet.

Entretien du chemin de Bellefeuille – Appui Authier

ATTENDU QUE le chemin de Bellefeuille, situé dans la municipalité d’Authier et sur le territoire non organisé Rivière-Ojima, secteur de Languedoc, est sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, des lacunes importantes sont constatées au niveau de l’entretien de ce tronçon ;

ATTENDU QUE la sécurité des usagers et des citoyens qui résident en bordure du chemin de Bellefeuille est compromise ;

ATTENDU QUE la Municipalité d’Authier multiplie les interventions auprès des gestionnaires et dirigeant du ministère des Transports et de la Mobilité durable, tant au niveau local que régional ;

ATTENDU QUE les situations problématiques ne se règlent pas et que les citoyens et les usagers de ce chemin ont droit aux mêmes services et entretien que les autres citoyens et utilisateurs des chemins sous la responsabilité de la Municipalité d’Authier ;

ATTENDU QUE la résolution No-030-21-02-23 de la Municipalité d’Authier demandant au ministère des Transports et de la Mobilité durable, à la Sûreté du Québec et à tous autres responsables :

1. DE FAIRE les vérification internes nécessaires afin de s’assurer que la sécurité et les services offerts aux citoyens du chemin de Bellefeuille soient pris en compte ;
2. D’APPORTER les correctifs (d’agir avec diligence afin de corriger) la courbe dangereuse et problématique ;
3. DE S’ASSURER fréquemment de l’épandage de l’abat poussière de manière à éviter que la poussière ne compromette la sécurité des usagers et résidents ;
4. D’ASSURER un suivi policier constant et régulier afin de contrôler la vitesse excessive des camions lourds et émettre les contraventions requises dans ce chemin.

23-A-72

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D’APPUYER** les démarches de la Municipalité d’Authier ;
- **DE TRANSMETTRE** la résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable, à la Sûreté du Québec et à tous autres responsables.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Tourisme Abitibi-Témiscamingue – Carte des sentiers motoneige de l’Abitibi-Témiscamingue 2023-2024

23-A-73 Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimentement résolu :

- **DE RÉSERVER** un espace publicitaire dans la carte des sentiers motoneige de l’Abitibi-Témiscamingue 2023-2024 ;
- **DE PARTAGER** les frais avec les partenaires prévus ;
- **D’AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer le contrat d’achat d’espace publicitaire.

Promotion touristique – Lettrage de l’Info-Mobile

23-A-74 Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimentement résolu d’autoriser le lettrage de l’Info-Mobile.

Promotion touristique – Drapeau

23-A-75 Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimentement résolu d’accepter la soumission #148061 d’Impression Plus pour la production d’un drapeau promotionnel.

Carrefour jeunesse emploi d’Abitibi-Ouest (CJEO) – Vitalité rurale : Avenant

23-A-76 Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimentement résolu d’entériner la signature de l’avenant au protocole d’entente *Vitalité rurale* avec le Carrefour jeunesse emploi d’Abitibi-Ouest (CJEO).

Abitibi-Témiscamingue – Mathieu Dupuis

23-A-77 Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimentement résolu de procéder à l’achat de 50 livres *Abitibi-Témiscamingue* par Mathieu Dupuis.

Caméra de surveillance extérieure

23-A-78 Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimentement résolu d’autoriser l’installation de caméra de surveillance pour l’aire de travail extérieure, localisée à proximité du bâtiment administratif.

Municipalité de Ste-Hélène de Mancebourg – Plan de mesures d’urgence : Centre de coordination substitut

ATTENDU QUE par sa résolution 23-04-81, la Municipalité de Ste-Hélène de Mancebourg demande à la MRC d’Abitibi-Ouest la possibilité que soit conclue une entente permettant à la Municipalité d’utiliser le centre de coordination de la MRC advenant un sinistre majeur sur son territoire;

23-A-79

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **DE CONCLURE** une entente avec la Municipalité de Ste-Hélène de Mancebourg afin de lui permettre d'utiliser le centre de coordination de la MRC d'Abitibi-Ouest, advenant un sinistre majeur sur son territoire;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer toute documentation à cet effet.

DIVERS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

23-A-80

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 19 h 45.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 19 juillet 2023

RATIFIÉ LE : 20 septembre 2023

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.